

**ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR LA RECHERCHE EN DROIT ADMINISTRATIF**



158 rue Saint-Jacques 75005 Paris

**Conseil d'administration
17 février 2011**

(10 h 30 – Institut Cujas)

Procès-verbal

Ordre du jour :

1) Répartition des candidatures au prix de thèse 2011 entre les membres du jury

18 candidatures ont été reçues dans le délai, ce qui constitue le plus grand nombre depuis l'origine du prix de thèse de l'AFDA et constitue un doublement par rapport à l'année 2010. Un tableau des candidatures sera mis en ligne sur le site. La répartition des 18 thèses entre les 6 rapporteurs est opérée. Chaque membre du jury devra rapporter sur 6 thèses.

2) Préparation du colloque de Grenoble (3e Printemps + colloque sur la puissance publique)

Le professeur Yolka donne un certain nombre d'informations sur l'organisation du colloque de Grenoble (23-24 juin 2011) sur la puissance publique. Il fait part des démarches entreprises auprès de diverses institutions pour en assurer le financement et fournit divers renseignements quant au déroulement matériel du colloque (lieu, dîner du jeudi soir etc...).

Au sujet du Printemps de la recherche (22 juin), le Président fait état de 5 projets reçus à ce jour dans le cadre de l'appel à projets. La date de clôture étant fixée au 28 février, il indique que, comme à l'accoutumée, il est probable que d'autres projets seront reçus par l'AFDA dans les derniers jours. Le comité de sélection sera composé, comme les années précédentes des Professeurs Gonod et Yolka, d'un représentant de la RFDA qui a accepté de publier cette année encore les actes du Printemps de la recherche, et de la personne qui présidera la demi-journée à Grenoble. Il est décidé qu'il s'agira du professeur Gonod.

3) Préparation du colloque de Nantes (décembre 2011 sur « le droit administratif face à son histoire »)

Le professeur Bigot présente le projet de colloque qu'il a élaboré et qu'il suggère de réduire à un point particulier, assez peu étudié et qui s'avère pourtant particulièrement intéressant dans une perspective historique. Il propose ainsi de faire porter cette journée d'étude sur « Droit administratif et libertés : quelles leçons de l'histoire ? ». Il s'agira d'étudier la place des libertés dans le droit positif et dans les théories doctrinales durant la période précédant l'âge d'or des libertés, c'est-à-dire la 3^e République. Cette suggestion est retenue et le programme proposé pour l'essentiel adopté avec quelques légères retouches. Les personnes susceptibles d'être sollicitées pour y contribuer sont par ailleurs déterminées et le professeur Bigot mandaté pour les contacter.

Au regard du thème du colloque qui ne correspond sans doute pas à la ligne éditoriale du JCP A, lequel publie aimablement les colloques d'automne de l'AFDA depuis 2008, il est envisagé de solliciter une autre revue que ce sujet intéressera plus probablement. Le président est chargé de contacter les responsables des revues en cause.

4) Conditions de publication des Actes des futurs colloques de juin

LexisNexis a fait connaître à l'AFDA une évolution importante des conditions financières de la publication des colloques de printemps de l'AFDA au sein de la collection Colloques et Débats. Alors que les deux premiers tomes avaient été publiés sans aucune contrepartie, alors que les deux suivants (y compris le dernier paru en février 2011, sur les droits publics subjectifs) ont été publiés en contrepartie d'une contribution financière de 1000 euros versée par l'AFDA, les prochaines publications seraient désormais subordonnées au versement d'une contribution de 3 000 euros. S'il a été envisagé la mise en place d'une souscription, laquelle permettrait, en cas de succès, de faire baisser la contribution financière de l'AFDA, le conseil d'administration estime l'augmentation de cette contribution très excessive et hors de portée des finances de l'association. Le système de la souscription est jugé, par ailleurs, trop aléatoire et fortement tributaire du rabais consenti aux souscripteurs par rapport aux prix de vente public (50 euros), lequel rabais n'est pas connu à ce jour.

Dans ce contexte, il est décidé de poursuivre les négociations avec les responsables de cette maison d'édition pour obtenir une réduction substantielle de la contribution exigée. En outre, afin de prémunir l'AFDA contre de nouvelles évolutions défavorables des conditions financières de la publication, il est également décidé d'exiger de LexisNexis la signature d'un contrat d'édition, déterminant de manière pérenne les droits et obligations des parties. Le professeur Braconnier est mandaté pour mener à bien ces négociations.

5) Calendrier des manifestations de l'AFDA après 2011

Bien que le mandat de l'actuel conseil d'administration prenne fin à l'occasion du colloque de Grenoble au mois de juin 2011, les candidatures de plusieurs facultés à l'accueil des manifestations futures de l'AFDA sont examinées, afin que les responsables puissent prendre au plus tôt les dispositions pour que leur organisation se déroule au mieux.

Est d'abord décidé la tenue du colloque du printemps 2012 à Toulouse, à l'invitation de l'Université Toulouse I. Un thème est adopté mais sera soumis aux responsables locaux afin qu'il soit déterminé de conserve.

Par ailleurs, la candidature de l'Université de Limoges ayant été reçue pour organiser un autre colloque durant la même année 2012, il est décidé que cela ne pourra être que pour accueillir la traditionnelle journée d'études du mois de décembre. Un thème est également adopté pour être soumis aux responsables locaux.

Dans un cas comme dans l'autre, le conseil d'administration prend soin de souligner que les choix définitifs incomberont, du côté de l'AFDA, aux membres du CA élus à compter du mois de juin prochain.

6) Réflexion sur l'élargissement éventuel du Comité d'honneur

Le Comité d'honneur de l'AFDA ayant été créé et composé lors de la création de cette association en 2006 afin de faire bénéficier cette entreprise de l'appui d'universitaires émérites reconnus dans notre discipline, la question se pose aujourd'hui de savoir s'il convient de compléter ce comité en y adjoignant de nouvelles personnalités devenues émérites depuis 2006.

Le conseil d'administration constate que l'AFDA a acquis depuis lors une légitimité lui permettant d'assumer pleinement sa mission en bénéficiant du soutien d'un très grand nombre

d'universitaires, en poste ou émérites. Il apparaît donc impossible et inopportun de compléter le Comité d'honneur pour les accueillir tous. Il est en conséquence décidé de conserver la composition actuelle de ce Comité d'honneur, ce qui permet au demeurant de rendre hommage à la confiance que ses membres ont bien voulu accorder d'emblée aux initiateurs de cette association.

7) Organisation du renouvellement du CA en juin

Ainsi que cela a été précédemment indiqué, le mandat de 5 ans des membres de l'actuel conseil d'administration vient à expiration au mois de juin prochain (y compris pour les 2 membres adjoints à ce conseil en 2008). L'assemblée générale du jeudi 23 juin sera donc consacrée, en partie, à l'élection des membres du nouveau conseil d'administration. Il s'agit alors de préparer cette élection, laquelle est régie par quelques dispositions statutaires. Le conseil d'administration estime cependant qu'il serait opportun de simplifier les opérations de vote, ce qui requerra un vote préalable de l'assemblée générale. Il pourrait ainsi lui être proposé de décider, par un premier vote, du nombre de postes à pourvoir (qui pourrait être maintenu à 12 au regard de l'excellent fonctionnement du CA actuel avec cet effectif). Dans un second temps, le vote consistera pour chaque adhérent présent à établir une liste d'un nombre identique de candidats en faveur desquels il se prononce. Un tel processus pourrait accélérer le déroulement des opérations.

Des questions techniques sont par ailleurs évoquées, telles que le calendrier du dépôt des candidatures, l'organisation d'une vérification préalable de ce que chaque votant est à jour de ses cotisations et le dépouillement des bulletins en plusieurs tables afin de gagner du temps.

8) Questions diverses

Le président fait état de sa grande satisfaction quant au fonctionnement du site Internet de l'AFDA. Grâce à l'efficacité de Didier Girard, c'est aujourd'hui un site vivant, recelant de nombreuses informations et très utile à tous ceux qui s'intéressent à la recherche en droit administratif. Le nombre de visiteurs témoigne du succès de ce site. A l'automne, a été franchi le cap des 2 000 visites par mois et les deux premiers mois de l'année 2011 montrent que celui des 3 000 visites mensuelles est susceptible d'être atteint. Il y a lieu d'en remercier une fois encore Didier Girard ainsi que toutes les personnes qui communiquent régulièrement des informations à l'AFDA.